

ACHETER-LOUER.FR

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 4 558 531,20 euros
Siège Social : 3, avenue du Canada - Zone d'Activités de Courtaboeuf
Parc Technopolis – Bâtiment Alpha – 91940 Les Ulis
394 052 211 RCS Evry

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2016

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport spécial du Directoire ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes à l'assemblée ;
- Réduction de capital d'un montant total de 4 102 678,08 euros, pour apurement à due concurrence d'une partie des pertes cumulées de la Société, par voie de minoration de la valeur nominale des 45 585 312 actions existantes de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce – Modification corrélative des statuts ;
- Nomination de Monsieur Julien TELLIER en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Julien ROMERO ;
- Nomination de Monsieur Miguel Angel ALVAREZ FERNANDEZ en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Morad LAACHIR ;
- Nomination de la SCI L'EGLANTIER en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de la société Septime.
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTION

Première résolution

(Réduction de capital d'un montant total de 4 102 678,08 euros, pour apurement à due concurrence d'une partie des pertes cumulées de la Société, par voie de minoration de la valeur nominale des 45 585 312 actions existantes de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce – Modification corrélative des statuts).

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, du rapport spécial du Commissaire aux comptes et des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 faisant apparaître un montant total de pertes cumulées inscrites au compte « report à nouveau » s'élevant à 4 397 706 euros après affectation du résultat dudit exercice par l'assemblée générale du 30 juin 2015, **décide**, conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce :

- de réduire le capital social d'un montant de 4 102 678,08 euros pour le ramener de 4 558 531,20 euros à 455 853,12 euros afin d'apurer, à due concurrence, les pertes cumulées de la Société ;
- de réaliser cette réduction de capital par minoration de la valeur nominale des 45 585 312 actions composant le capital de la Société, laquelle sera ramenée de 0,10 euro à 0,01 euro ;
- que la présente décision de réduction de capital, si elle est adoptée, prendra effet ce jour, le capital social s'élevant dorénavant à 455 853,12 euros, divisé en 45 585 312 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune ;
- d'affecter la totalité du montant de cette réduction au compte « report à nouveau » ;
- de modifier corrélativement l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de quatre cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante-trois euros et douze centimes (455 853,12 €).

Il est divisé en quarante-cinq millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent douze (45 585 312) actions d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, toute de même catégorie, souscrites en totalité et intégralement libérées. »

Deuxième résolution

(Nomination de Monsieur Julien TELLIER en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Julien ROMERO)

L'assemblée générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Julien ROMERO, membre du Conseil de surveillance de la Société, avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 4 mai 2016, **décide** de nommer, en remplacement du démissionnaire, Monsieur Julien TELLIER, né le 3 avril 1966 à Nogent sur Marne, de nationalité française, demeurant 3 Résidence des Quinconces 91190 Gif-sur-Yvette, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Julien TELLIER a fait savoir qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil de surveillance et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Troisième résolution

(Nomination de Monsieur Miguel Angel ALVAREZ FERNANDEZ en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement Monsieur Morad LAACHIR)

L'assemblée générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Morad LAACHIR, membre du Conseil de surveillance de la Société avec effet à l'issue de l'assemblée générale

du 4 mai 2016, **décide** de nommer, en remplacement du démissionnaire, Monsieur Miguel Angel ALVAREZ FERNANDEZ, né le 7 avril 1944 à TORNON VILLAVICIOSA (Espagne), de nationalité française, demeurant 8 rue du moulin - 11 370 LEUCATE, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Miguel Angel ALVAREZ FERNANDEZ a fait savoir qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil de surveillance et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Quatrième résolution *(Nomination de la SCI L'EGLANTIER en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de la société Septime)*

L'assemblée générale, connaissance prise de la démission de la société Septime, membre du Conseil de surveillance de la Société avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 4 mai 2016, **décide** de nommer, en remplacement du démissionnaire, la société L'EGLANTIER, société civile dont le siège social est situé 44 Grande Rue - 60620 ROUVRES EN MULTIEN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Compiègne sous le numéro 484 406 236, représentée par Madame Catherine CAMPAGNOLO, née le 25/06/1968 à Charenton le Pont (94), de nationalité française, demeurant 44 Grande Rue - 60620 ROUVRES EN MULTIEN, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Catherine CAMPAGNOLO représentant la SCI L'EGLANTIER a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de membre du Conseil de surveillance et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cinquième résolution *(Pouvoirs)*

L'assemblée générale **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres prévues par la loi.